

HR Sprint
Plan de paie du
16 décembre 2020

BU HCM – Cegid HR Sprint

Version : décembre 2020 Niveau : Document Public Mise à jour : 16 décembre 2020

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID





À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du 16 décembre 2020.

Niveau de confidentialité	Document Confidentiel
Dernière mise à jour	16 décembre 2020
Destinataires	Réservé à un usage strictement interne

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

cegid

1.	Préa	mbule	5
	1.1.	Plan de paie	5
	1.2.	Informations	5
	1.3.	Préconisations	5
2.	Infor	mation importante utilisateurs CEGID BUSINESS R	H V97
3.	Poin	ts d'attention utilisateur	8
4.	DSN		9
		Organismes	
	4.1.	Plafonnement de l'exonération fiscale des	heures
	supp	olémentaires	9
		Régularisations suite à heures supplémentaires effectuées en état	•
		ire	
	4.1.2.	Apprentis	13
	4.2.	026 Heures supplémentaires exonérées	14
	4.3.	Montant net versé 2021	19
	4.4.	Rémunération nette fiscale	20
	4.5.	Rattrapage des heures supplémentaires 2020	23
	4.5.1.	Rémunération	23
	4.5.2.	Etat	26
	4.5.3.	Exemple	26
	4.6.	025 Chômage intempérie	27
	4.6.1.	Paramètres	27
	4.6.2.	Exemple	33
5.	Taxe	e sur salaires mensuelle	34
6.	CSG	-CRDS sur heures supplémentaires	35
7.	Prélè	èvement à la source	36
8.	Mala	idie Alsace Moselle MSA	37

cegid

9. Indemnité de transaction	39
10. Contrat de professionnalisation	40
11. Codification DUCS	42
12. KBs des plans de paie précédents	43



1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national 9994. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : 16122020,0001.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'octobre 2018.

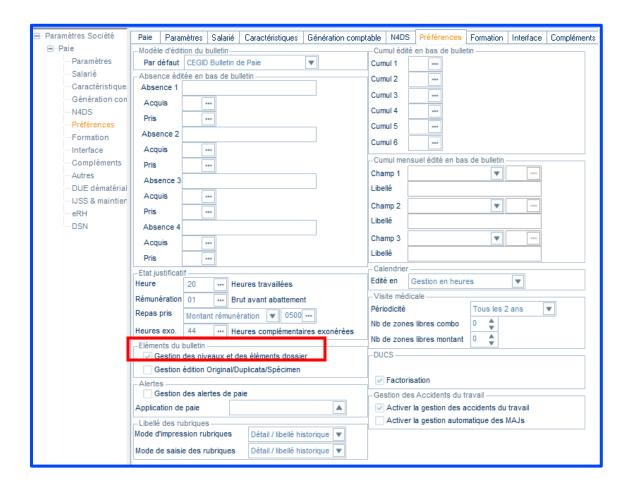
1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la <u>KB0014362</u> - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.







2. Information importante utilisateurs CEGID BUSINESS RH V9

Pour les utilisateurs de **Cegid Business RH V9**, nous vous rappelons l'arrêt définitif de nos services d'assistance et de maintenance au **30 Septembre 2020**. Vous ne bénéficieriez plus de nos services d'assistance et de maintenance ni d'aucune mise à jour légale ou fonctionnelle.

Pour assurer une continuité de service sereine et sécurisée, nous vous invitons à évoluer vers notre solution Cegid HR Sprint.



3. Points d'attention utilisateur

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

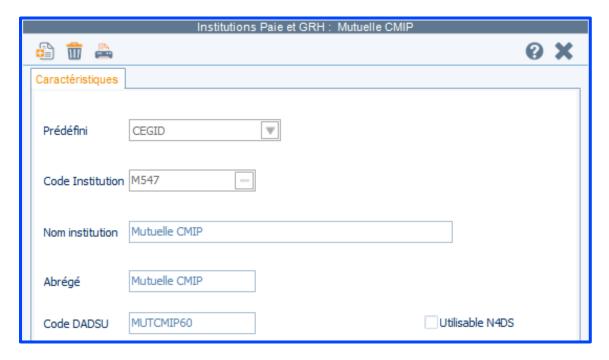
Titre	Pages
DSN	Р9
Taxe sur salaires mensuelle	P34
CSG-CRDS sur heures supplémentaires	P35
Prélèvement à la source	P36
Maladie Alsace Moselle MSA	P37



4. DSN

4.1. Organismes

Création de l'organisme M547 « Mutuelle CMIP »



Modification des libellés des organismes suivants :

- X180 devient « COLONNA FACILITY »
- X187 devient « COLONNA BROKER »

https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p20v01/

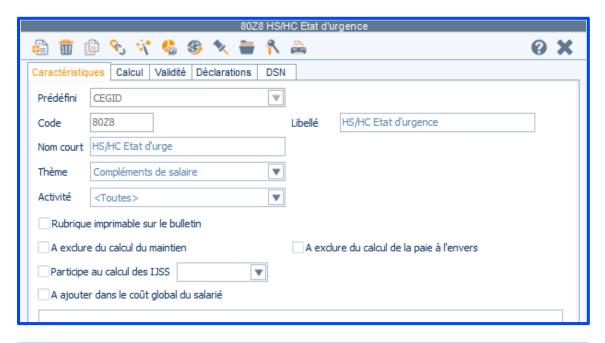
4.1. Plafonnement de l'exonération fiscale des heures supplémentaires

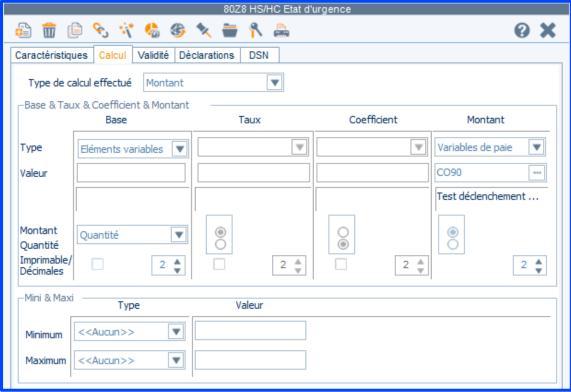
4.1.1. Régularisations suite à heures supplémentaires effectuées en état d'urgence sanitaire

Création des rémunérations suivantes :

80Z8 « HS/HC Etat d'urgence »

cegid

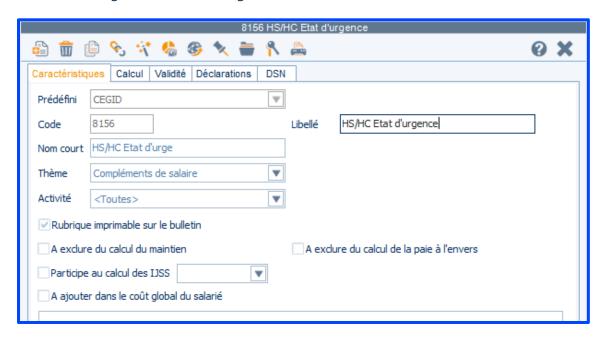


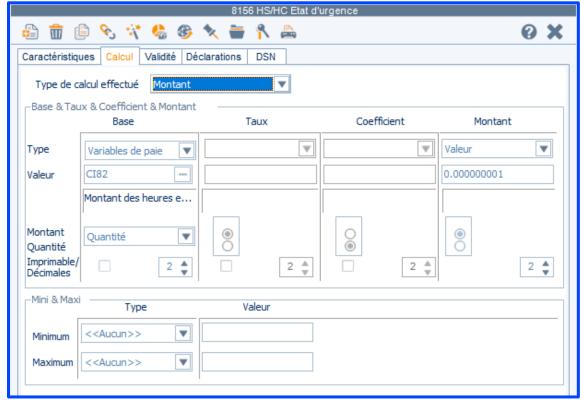


Elle permet de déclencher la régularisation des heures supplémentaires lorsque des heures supplémentaires ont été effectuées entre le 16 mars 2020 et le 11 juillet 2020.



8156 « dont régul HS/HC Etat d'urgence »





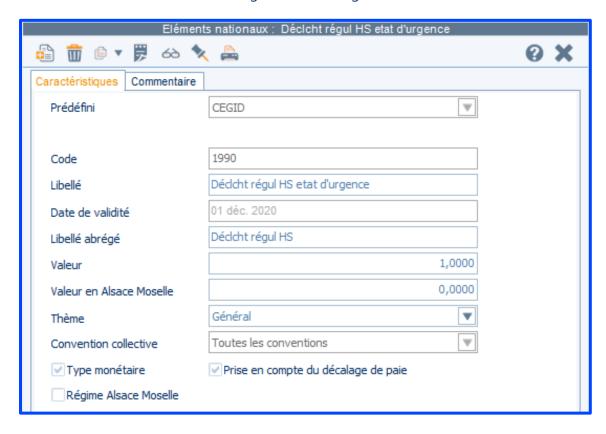
Cette rémunération permet d'éditer le montant de la régularisation du net imposable.



Les rémunérations 80Z8 et 8156 sont ajoutées aux profils suivants :

Liste des profils associés					
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini	
Cas Particuliers	366	Gestion des Heures Sup -20 salariés	Exo heures supplémentaire	es CEGID	
Cas Particuliers	368	Gestion des Heures Sup +20 salariés	Exo heures supplémentaire	es CEGID	
Cas Particuliers	674	Apprenti HS exo -20 salariés	Exo heures supplémentaire	es CEGID	
Cas Particuliers	676	Apprenti HS exo +20 salariés	Exo heures supplémentaire	es CEGID	
Cas Particuliers	D06	MSA Apprenti HS exo -20 salariés	Exo heures supplémentaire	es CEGID	
Cas Particuliers	D08	MSA Apprenti HS exo +20 salariés	Exo heures supplémentaire	es CEGID	
Autres Rémunérations	JC4	Hrs sup mensualisées (10,20 et 25%)		CEGID	
Autres Rémunérations	JZ6	Hrs sup mensu (10,20, 25%) Apprenti		CEGID	
Cas Particuliers	LA2	MSA Heures Sup exo -20 salariés	Exo heures supplémentaire	es CEGID	
Cas Particuliers	MO2	MSA Heures suppl exo +20 salariés	Exo heures supplémentaire	es CEGID	
Autres Rémunérations	MO4	MSA Hrs sup mensu (10,20 et 25%)		CEGID	
Autres Rémunérations	MO6	MSA Hrs sup mensu (10,20, 25%) App		CEGID	
om bre de profil :	12				

Les rémunérations 80Z8 et 8156 ne se déclencheront que sur le mois de décembre 2020 via l'élément national 1990 « Décleht régul HS etat d'urgence » :



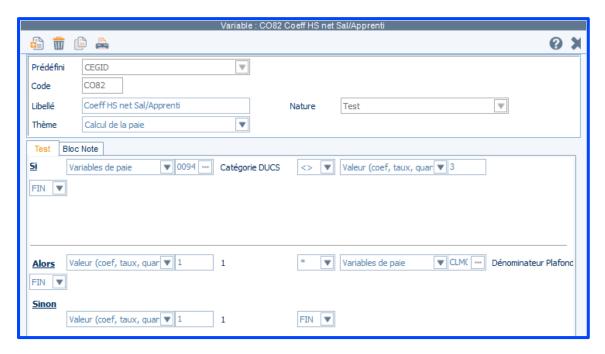


4.1.2. Apprentis

Les apprentis étant exonérés de CSG-CRDS, le plafond des heures supplémentaires défiscalisées est net. Il ne doit pas être fait application du coefficient.

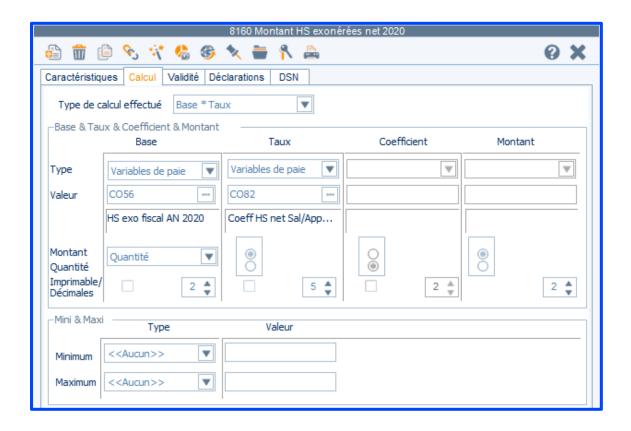
Nous modifions notre paramétrage pour prendre en compte cette précision :

Création de la variable de paie CO82 « Coeff HS net Sal/Apprenti »

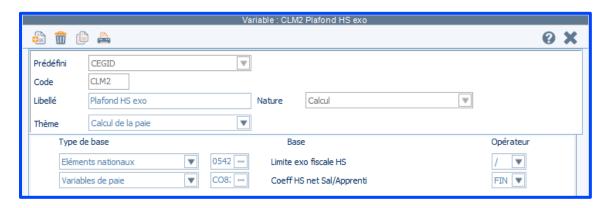


Cette variable remplace la variable CLM0 « Dénominateur Plafond HS exo » dans la rémunération 8160 « Montant HS exonérées net 2020 ».





Elle remplace la variable de paie CLM0 dans la variable de paie CLM2 « Plafond HS exo »



http://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2110/kw/2110

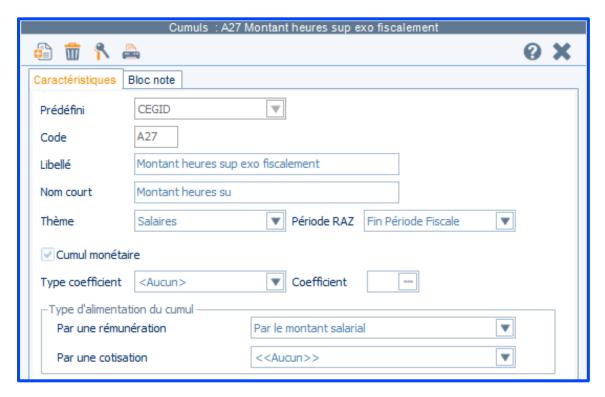
4.2. 026 Heures supplémentaires exonérées

Pour permettre de déclarer le montant des heures supplémentaires dans le bon type de rémunération à partir du CT 2021, nous apportons le paramétrage suivant :

Cumuls:



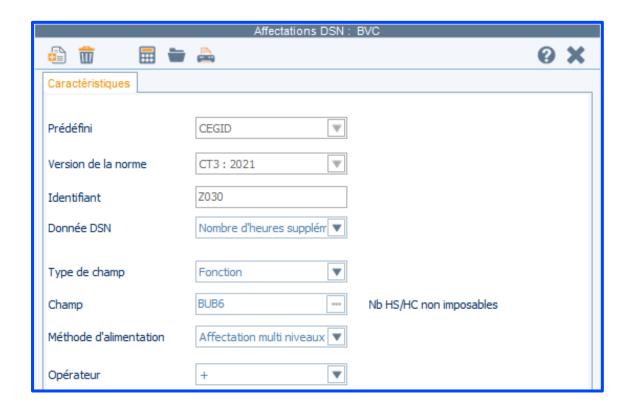
A27 « Montant heures sup exo fiscalement »



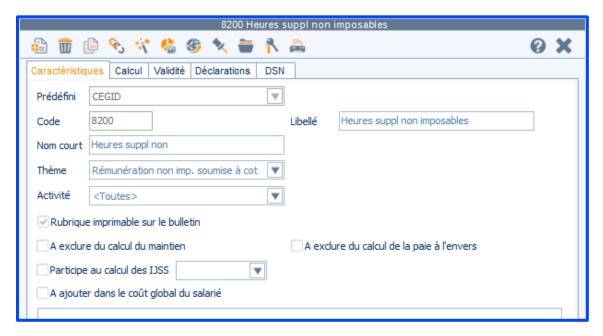
Ce cumul est repris dans une nouvelle fonction DSN BUB8 « Montant HS/HC non imposables ».

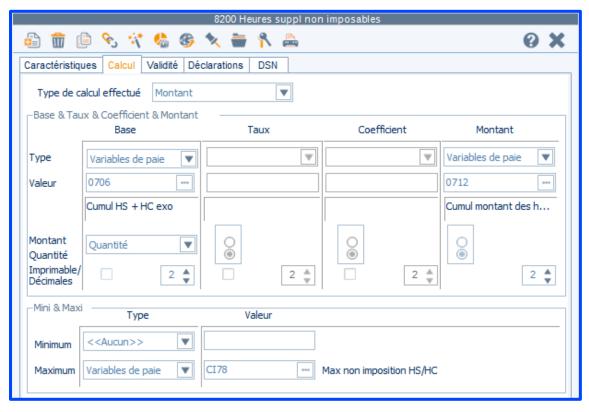
Cette fonction est reprise dans l'affectation DSN du CT 2021 Z030

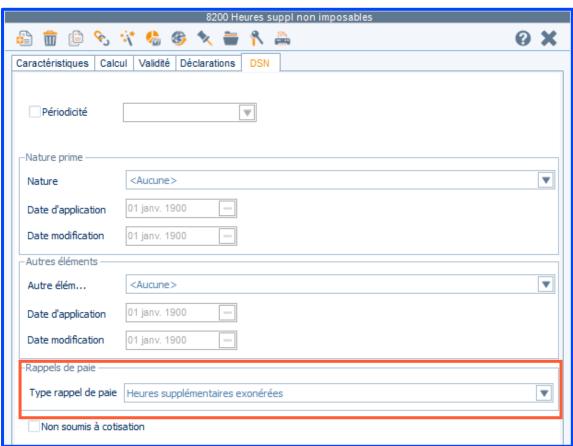
cegid



Ce cumul est alimenté par une nouvelle rubrique de rémunération 8200 « Heures suppl non imposables »

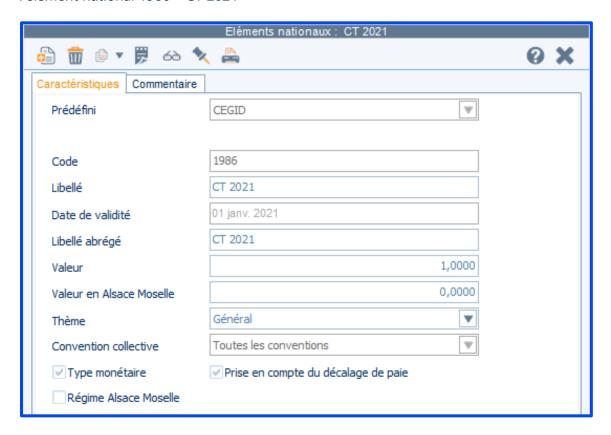








Cette rémunération se déclenche à compter du 01/01/2021 via un critère d'application basé sur l'élément national 1986 « CT 2021 »



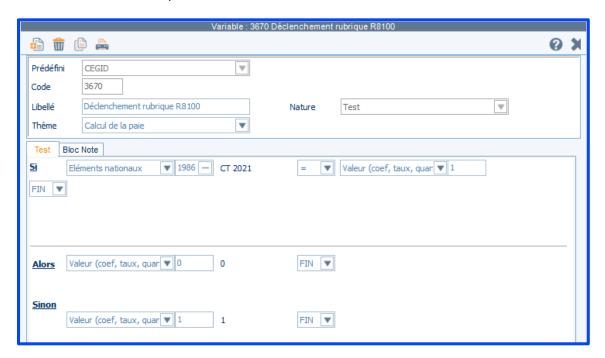
Elle est ajoutée dans les profils suivants :

Liste des profils associés					
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini	
Cas Particuliers	366	Gestion des Heures Sup -20 salariés	Exo heures supplémentaires	CEGID	
Cas Particuliers	368	Gestion des Heures Sup +20 salariés	Exo heures supplémentaires	CEGID	
Cas Particuliers	674	Apprenti HS exo -20 salariés	Exo heures supplémentaires	CEGID	
Cas Particuliers	676	Apprenti HS exo +20 salariés	Exo heures supplémentaires	CEGID	
Cas Particuliers	D06	MSA Apprenti HS exo -20 salariés	Exo heures supplémentaires	CEGID	
Cas Particuliers	D08	MSA Apprenti HS exo +20 salariés	Exo heures supplémentaires	CEGID	
Autres Rémunérations	JC4	Hrs sup mensualisées (10,20 et 25%)		CEGID	
Autres Rémunérations	JZ6	Hrs sup mensu (10,20, 25%) Apprenti		CEGID	
Cas Particuliers	LA2	MSA Heures Sup exo -20 salariés	Exo heures supplémentaires	CEGID	
Cas Particuliers	MO2	MSA Heures suppl exo +20 salariés	Exo heures supplémentaires	CEGID	
Autres Rémunérations	MO4	MSAHrs sup mensu (10,20 et 25%)		CEGID	
Autres Rémunérations	M O 6	MSA Hrs sup mensu (10,20, 25%) App		CEGID	
om bre de profil :	12				

18

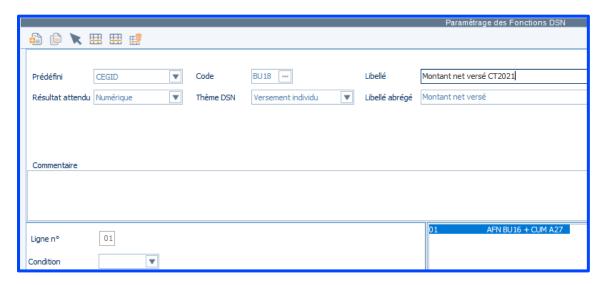


A contrario, la rémunération 8100 « Heures suppl non imposables » ne se déclenchera plus à compter du 01/01/2021 via la mise en place d'un critère d'application : la variable de paie 3670 « Déclenchement rubrique R8100 ».



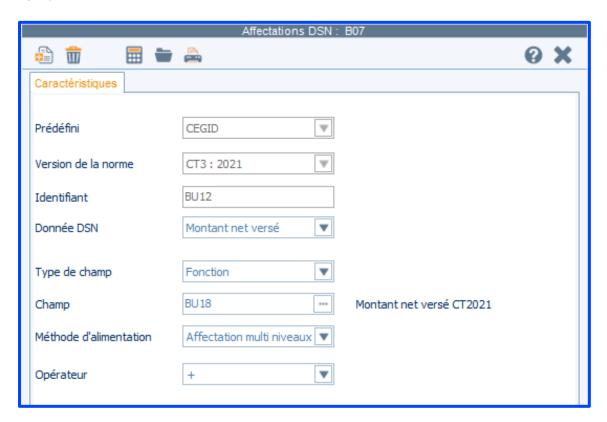
4.3. Montant net versé 2021

A compter du CT 2021, le montant net versé doit intégrer le montant des heures supplémentaires exonérées. Nous créons une nouvelle fonction DSN BU18 « Montant net versé CT2021 » pour prendre en compte le cumul A27 « Montant heures sup exo fiscalement »





Nous modifions l'affectation DSN BU12 pour qu'elle reprenne cette fonction à compter du CT 2021.

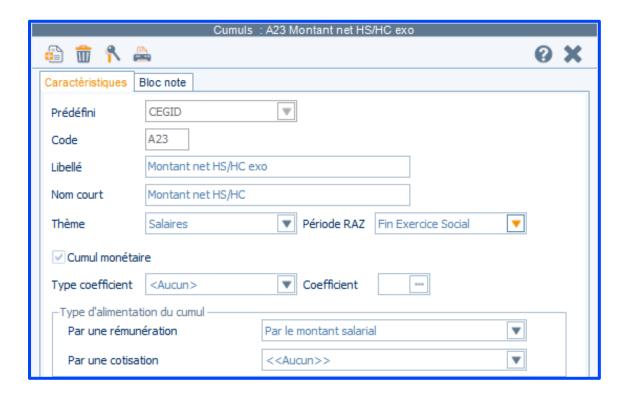


4.4. Rémunération nette fiscale

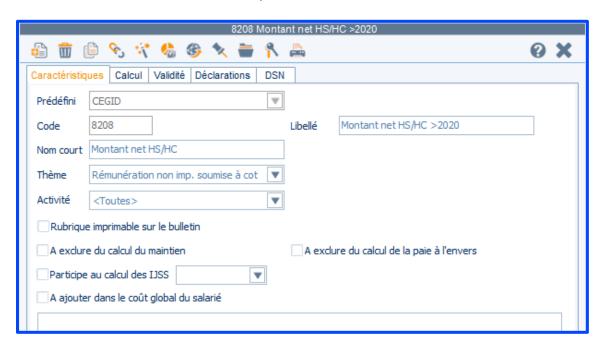
A compter du cahier technique 2021, la rémunération nette fiscale doit intégrer le montant net des heures supplémentaires exonérées.

Nous créons les éléments ci-dessous :

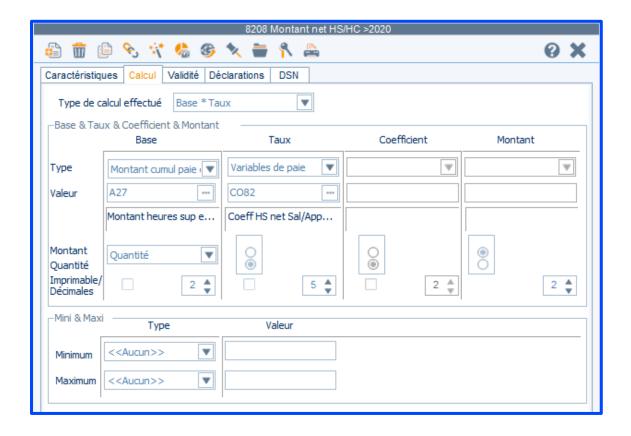
Cumul A23 « Montant net HS/HC exo »



Rémunération 8208 « Montant net HS/HC >2020 ».







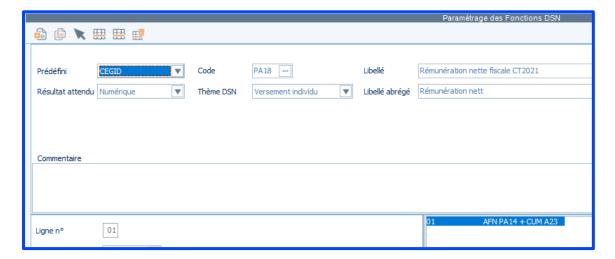
Cette rémunération se déclenche à compter du 01/01/2021.

Elle est ajoutée aux profils suivants :

	Liste des profils associés				
Туре	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini	
Cas Particuliers	366	Gestion des Heures Sup -20 salariés	Exo heures supplémentaire	s CEGID	
Cas Particuliers	368	Gestion des Heures Sup +20 salariés	Exo heures supplémentaire	s CEGID	
Cas Particuliers	674	Apprenti HS exo -20 salariés	Exo heures supplémentaire	s CEGID	
Cas Particuliers	676	Apprenti HS exo +20 salariés	Exo heures supplémentaire	s CEGID	
Cas Particuliers	D06	MSA Apprenti HS exo -20 salariés	Exo heures supplémentaire	s CEGID	
Cas Particuliers	D08	MSA Apprenti HS exo +20 salariés	Exo heures supplémentaire	s CEGID	
Autres Rémunérations	JC4	Hrs sup mensualisées (10,20 et 25%)		CEGID	
Autres Rémunérations	JZ6	Hrs sup mensu (10,20, 25%) Apprenti		CEGID	
Cas Particuliers	LA2	MSA Heures Sup exo -20 salariés	Exo heures supplémentaire	s CEGID	
Cas Particuliers	MO2	MSA Heures suppl exo +20 salariés	Exo heures supplémentaire	s CEGID	
Autres Rémunérations	MO4	MSA Hrs sup mensu (10,20 et 25%)		CEGID	
Autres Rémunérations	M 06	MSA Hrs sup mensu (10,20, 25%) App		CEGID	
Nombre de profil:	12				



Nous créons la fonction PA18 « Rémunération nette fiscale CT2021 »



Cette fonction remplace la fonction PA16 dans l'affectation DSN à compter du CT 2021.

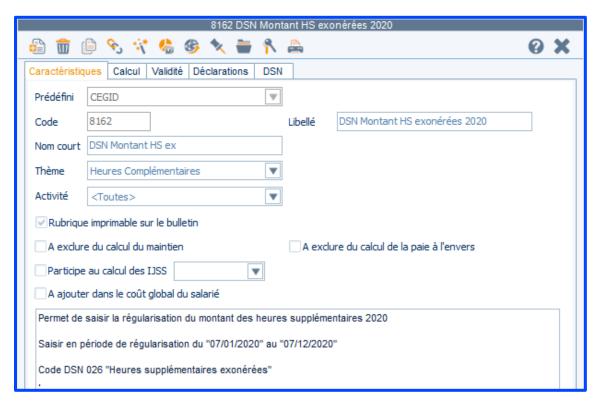
4.5. Rattrapage des heures supplémentaires 2020

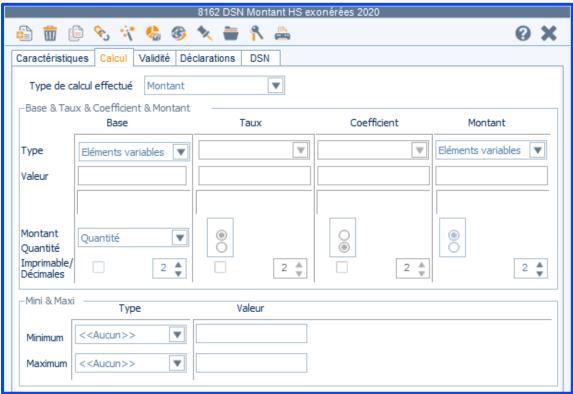
FAQ DSN INFOS 2397 « Modalité de rattrapage déclaratif des heures supplémentaires exonérées de l'année 2020 » https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2397

4.5.1. Rémunération

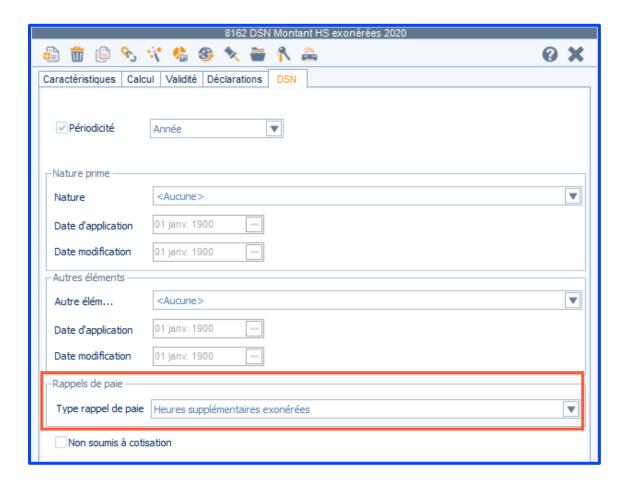
Nous apportons la rémunération 8162 « DSN Montant HS exonérées 2020 »

cegid









Cette rémunération est ajoutée aux profils suivants :

Liste des profils associés				
Type	Code	Libellé	Thème du Profil Prédéfini	
Cas Particuliers	366	Gestion des Heures Sup -20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID	
Cas Particuliers	368	Gestion des Heures Sup +20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID	
Cas Particuliers	674	Apprenti HS exo -20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID	
Cas Particuliers	676	Apprenti HS exo +20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID	
Cas Particuliers	D06	MSA Apprenti HS exo -20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID	
Cas Particuliers	D08	MSA Apprenti HS exo +20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID	
Autres Rémunérations	JC4	Hrs sup mensualisées (10,20 et 25%)	CEGID	
Autres Rémunérations	JZ6	Hrs sup mensu (10,20, 25%) Apprenti	CEGID	
Cas Particuliers	LA2	MSA Heures Sup exo -20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID	
Cas Particuliers	MO2	MSA Heures suppl exo +20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID	
Autres Rémunérations	MO4	MSA Hrs sup mensu (10,20 et 25%)	CEGID	
Autres Rémunérations	MO6	MSA Hrs sup mensu (10,20, 25%) App	CEGID	
Nombre de profil :	12			



4.5.2. Etat

Pour vous aider dans votre saisie, nous vous fournissons un état récapitulatif « HS Exo 2020 » :

	Etat justificatif des heures s	supplémentaires exonérées	
	DU 01 janvier 2020	AU 31 décembre 2020	
Etablissement:	001 CBRH PAIE		
Matricule	Nom Prénom	Montant Brut	Montant Net
000000070	ACTIVITE PARTIELLE Salarié	5 358,00	5 000,03
0000000074	HS MENS Luc	1 999,55	1 865, 96

Dans cet état, vous retrouvez les montants brut et net des heures supplémentaires exonérées fiscalement pour l'année 2020.

<u>|</u>

Le montant net est donné à titre indicatif et peut différer du réel (notamment pour les apprentis).

La colonne « Montant Brut » reprend le montant cumulé de la rémunération 8100 et la colonne « Montant Net » reprend le montant de la rémunération 8160 « Montant HS exonérées net 2020 ».

Pour le lancer, vous le retrouver dans le menu Paie / Editions / Etat libre.

4.5.3. Exemple

Sur le bulletin de janvier 2021, vous saisirez une ligne de régularisation sur la rémunération 8162 à partir du montant brut indiqué dans l'état HS EXO 2020.

Si nous reprenons l'édition de l'état ci-dessus pour le matricule 0000000070 :

En saisie de bulletin de janvier 2021, vous saisirez ainsi :



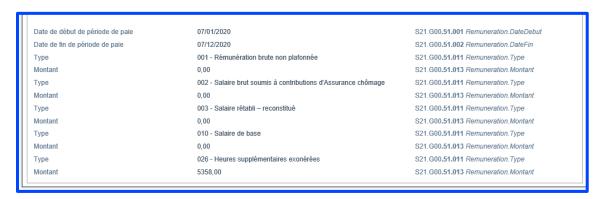


Vous rencontrerez alors le message suivant :



Si vous êtes réellement concerné, vous répondrez « OUI ».

Dans votre DSN mensuelle, pour le salarié concerné, dans l'onglet « Rémunération », vous aurez une période de régularisation qui apparaitra ainsi :



4.6. 025 Chômage intempérie

A compter de 2021, les heures de chômage intempérie devront être déclarées sur le code type de rémunération 025 « Heures chômage intempérie ».

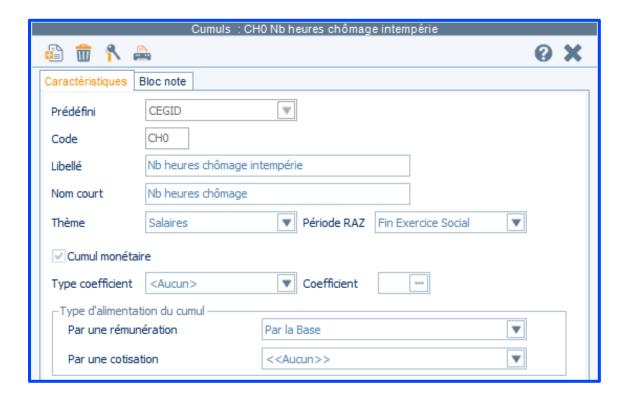
4.6.1. Paramètres

Pour permettre de gérer ce point, nous apportons le paramétrage suivant :

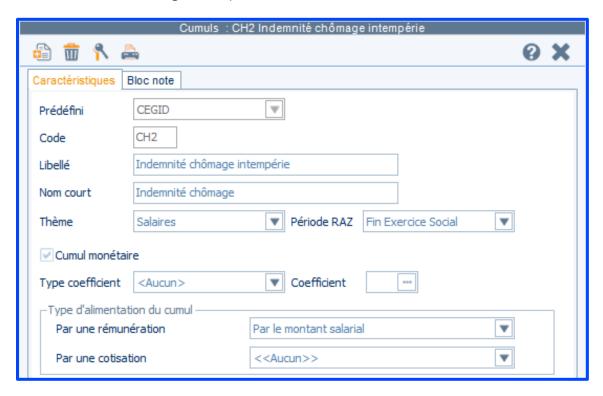
Cumuls

CH0 « Nb heures chômage intempérie »

cegid



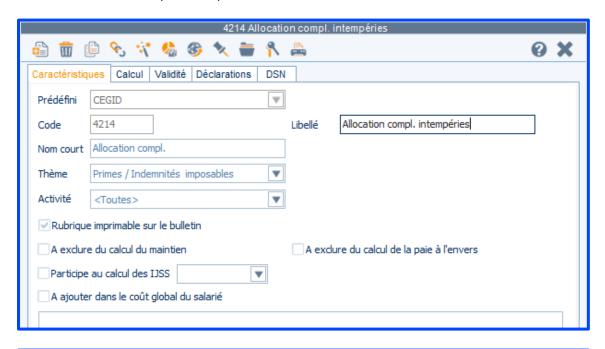
CH2 « Indemnité chômage intempérie »

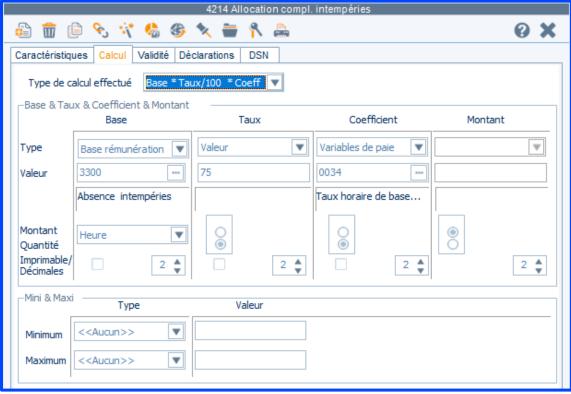




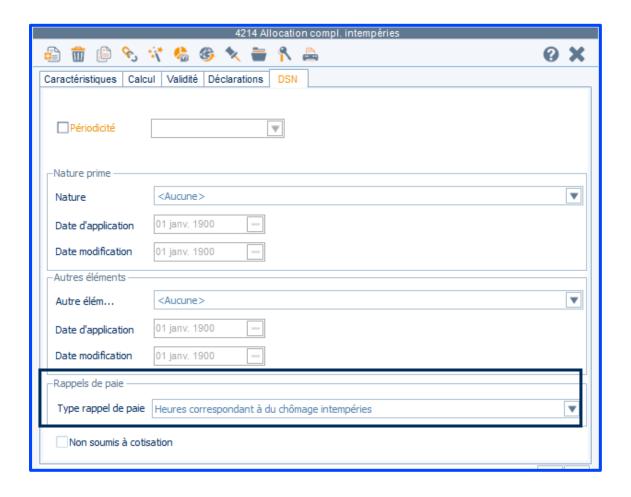
Rémunération

4214 « Allocation compl. Intempéries »









Cette rémunération est ajoutée au profil AB2 « Chômage Intempéries avec CSG/DUCS ». Elle se déclenchera à compter de janvier 2021. A contrario, la rémunération 4212 « Allocation compl. Intempéries » ne se déclenchera plus après le 31 décembre 2020.

La rémunération 4214 alimente les cumuls CH0 « Nb heures chômage intempérie » et CH2 « Indemnité chômage intempérie ».

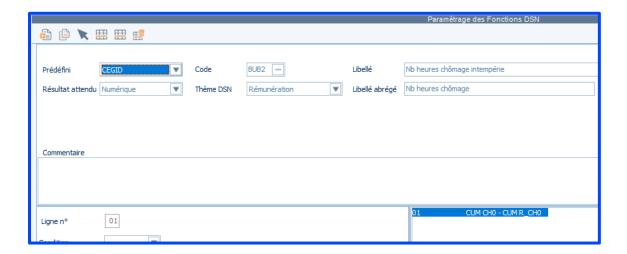


Si vous utilisez des rubriques standard ou dossier, pensez à ajouter les cumuls CH0 « Nb heures chômage intempérie » et CH2 « Indemnité chômage intempérie » dans leur gestion associée.

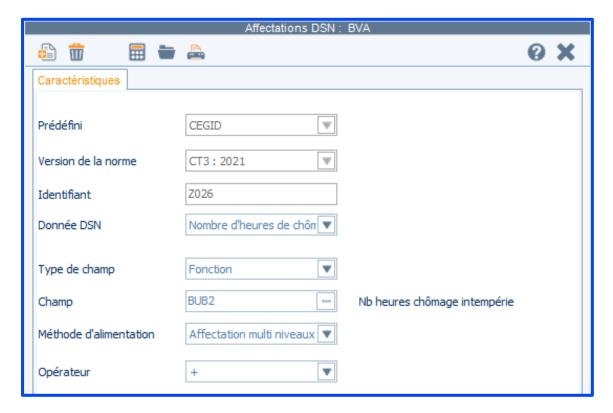
Nous apportons de nouvelles fonctions DSN pour gérer vos DSNs sur ce point.

BUB2 « Nb heures chômage intempérie »



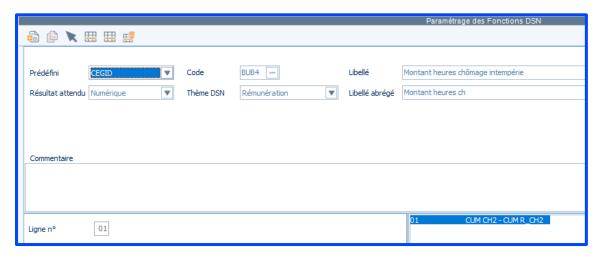


Cette fonction est reliée à l'affectation DSN Z026.

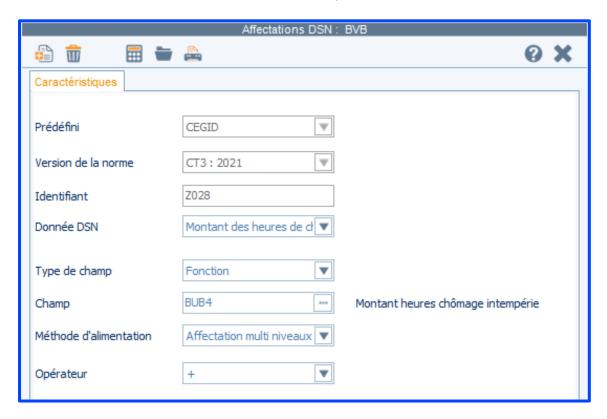




BUB4 « Montant heures chômage intempérie »



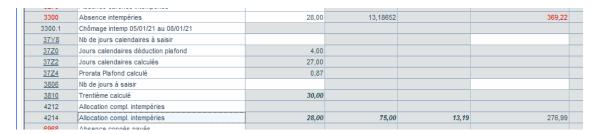
Cette fonction est reliée à l'affectation DSN Z028;



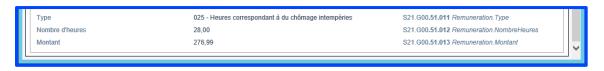


4.6.2. Exemple

Pour une absence Chômage Intempérie sur le mois de janvier 2021 du 5 au 8 (4 jours pour 28 heures),



Vous aurez en DSN,





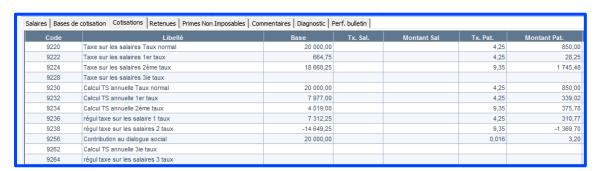
5. Taxe sur salaires mensuelle

Nous vous apportons le profil 822 « Taxe sur salaires mensuelle »

Code: 822 Type du Profi		xe sur salaires mensuelle alaires Thème du Profil :	Prédéfini Cegid: CEGID	
		Liste des Rubriques Associées		
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
	9220	Taxe sur les salaires Taux normal	✓	CEGID
	9222	Taxe sur les salaires 1er taux	✓	CEGID
	9224	Taxe sur les salaires 2ème taux	✓	CEGID
	9228	Taxe sur les salaires 3ie taux	✓	CEGID
	9230	Calcul TS annuelle Taux normal	✓	CEGID
	9232	Calcul TS annuelle 1er taux	✓	CEGID
	9234	Calcul TS annuelle 2ème taux	✓	CEGID
	9236	régul taxe sur les salaire 1 taux	✓	CEGID
	9238	régul taxe sur les salaires 2 taux	✓	CEGID
	9262	Calcul TS annuelle 3ie taux	✓	CEGID
	9264	régul taxe sur les salaires 3 taux	✓	CEGID
Nombre de rubrique : 1	1 Profil: 822	Taxe sur salaires mensuelle		

Il vous apporte des cotisations qui calculent la taxe sur salaires mensuelle avec des seuils ramenés au mois. A la sortie du salarié ou à la fin de la période fiscale, des régularisations par rapport au calcul annuel sont effectuées.

Exemple de bulletin





6. CSG-CRDS SUR HEURES SUPPLEMENTAIRES

Dans le cadre de l'évolution en 2021 de la maille nominative des CTPs pour les DSNs à destination de l'URSSAF, nous éclatons la cotisation CSG-CRDS sur heures supplémentaires sur le modèle de la CSG-CRDS sur les salaires.

Nous créons 3 cotisations :

- 90R4 « CSG déductible Heures suppl »
- 90R6 « CSG non déductible Heures suppl »
- 90R8 « CRDS Heures suppl »

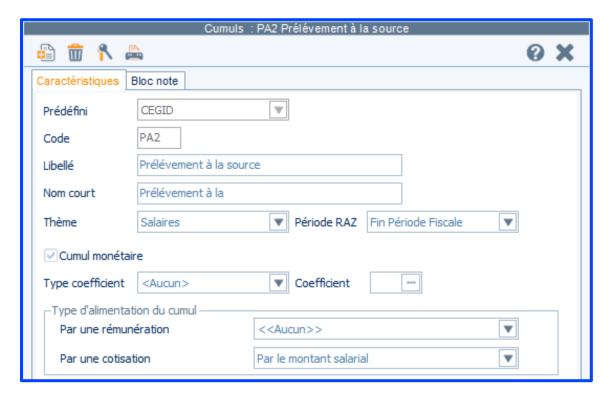
Ces cotisations remplacent la cotisation 90R0 « CSG-CRDS Heures suppl » dans les profils suivants :

Liste des profils associés					
Туре	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini	
Cas Particuliers	366	Gestion des Heures Sup -20 salariés	Exo heures supplémentaires	CEGID	
Cas Particuliers	368	Gestion des Heures Sup +20 salariés	Exo heures supplémentaires	CEGID	
Autres Rémunérations	JC4	Hrs sup mensualisées (10,20 et 25%)		CEGID	
Nombre de profil :	3				



7. Prelevement a la source

Pour vous permettre d'obtenir le cumul annuel du prélèvement à la source par salarié, nous créons un nouveau cumul PA2 « Prélèvement à la source ».

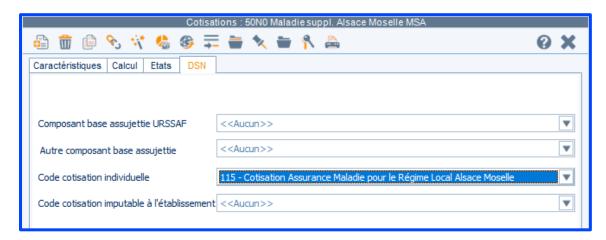


Ce cumul est alimenté par la part salarial de la cotisation 99P0 « Impôt revenu prélevé à la source ».



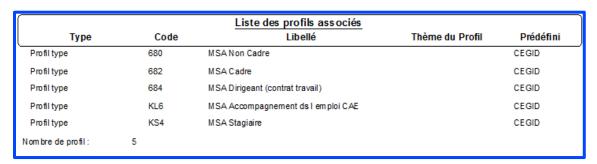
8. Maladie Alsace Moselle MSA

A compter du cahier technique 2021, le code de cotisation à transmettre à la caisse MSA devient le code 115 « Cotisation Alsace Moselle pour le Régime local Alsace Moselle ».

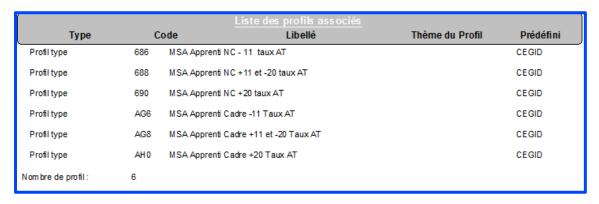


Aussi, nous créons les cotisations suivantes :

- 50N0 « Maladie suppl. Alsace Moselle MSA » : elle remplace la cotisation 50M0 « Maladie suppl. Alsace Moselle MSA » et est ajoutée aux profils suivants :

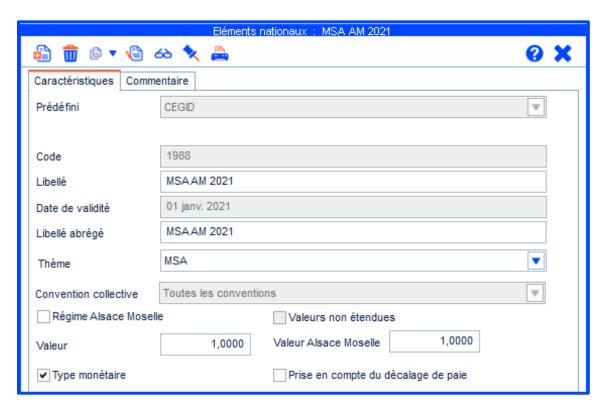


50N2 « Maladie suppl. AM MSA < 0.79 SMIC » et 50N4 « Maladie suppl. AM MSA > 0.79 SMIC » : elles remplaceront les cotisations 50M2 « Maladie suppl. AM MSA < 0.79 SMIC » et 50M4 « Maladie suppl. AM MSA > 0.79 SMIC » et sont ajoutées aux profils suivants :



cegid

Les cotisations 50N0, 50N2 et 50N4 se déclencheront grâce à la valeur 1 de l'élément national 1988 « MSA AM 2021 ».



A contrario, les cotisations 50M0, 50M2 et 50M4 ne se déclencheront plus.



9. INDEMNITE DE TRANSACTION

Nous apportons le groupe de rubriques liées 1018 « CGS/CRDS Indemnité transactionnelle ».

Il vous apporte les rubriques suivantes :

Cotisations



Les cotisations 90J0, 90J2 et 90J4 remplacent la cotisation 9006 « CSG CRDS non déduc. sur transaction » qui n'est plus adaptée compte-tenu des évolutions des consignes déclaratives de l'URSSAF.

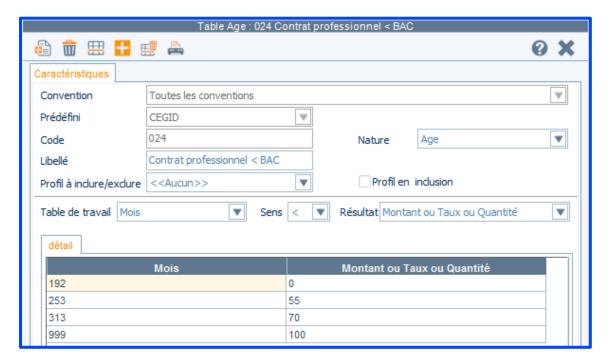


10. CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Les bornes des âges des tables dossier 024 « Contrat professionnel < BAC » et 025 « Contrat professionnel > BAC » ont été modifié car le changement en cas de date anniversaire se produisait avec un mois de retard.

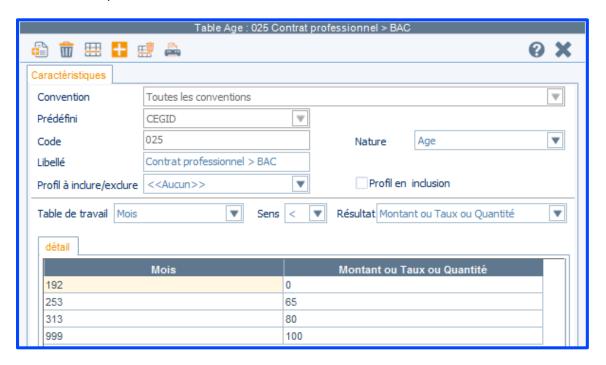
Ces tables deviennent:

024 « Contrat professionnel < BAC »





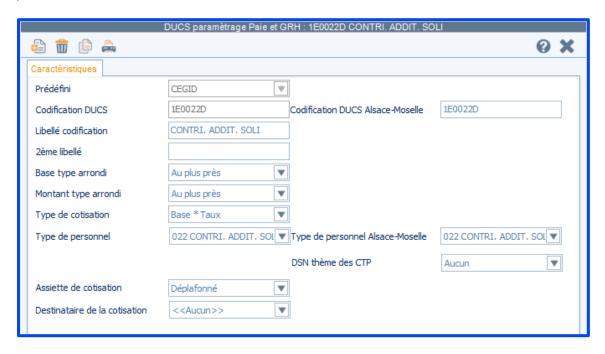
025 « Contrat professionnel > BAC »





11. CODIFICATION DUCS

Création de la codification DUCS 1E0022D « CONTRI. ADDIT. SOLI » rattachée au code type personnel 022 « Contrib. Addit. Solidarité Autonomie »





12. KBS DES PLANS DE PAIE PRECEDENTS

Plan de paie du 16 novembre 2020 : KB0030496

Plan de paie du 16 octobre 2020 : KB0030321

Plan de paie du 16 septembre 2020 : KB0030080

Plan de paie du 10 juillet 2020 : KB0029809

Plan de paie du 16 juin 2020 : KB0029626

Plan de paie du 15 mai 2020 : KB0029387

Plan de paie du 10 avril 2020 : KB0028912

Plan de paie du 24 mars 2020 : KB0028646

Plan de paie du 17 février 2020 : KB0028307

Plan de paie du 23 janvier 2020 : <u>KB0028053</u>

Plan de paie du 16 janvier 2020 : KB0027942

Plan de paie du 6 janvier 2020 : <u>KB0027820</u>